

[Français]

La troisième question inscrite à l'ordre du jour avait trait au rapport du comité fédéral-provincial du régime fiscal. Dans ce rapport, le comité fait la revue des tendances et extrapolations d'ordre fiscal pour chaque palier de gouvernement jusqu'en 1971-1972 et analyse une série de problèmes concernant les principaux programmes conjoints fédéraux-provinciaux dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'éducation. Le rapport renferme un grand nombre de données importantes sur ces deux questions et je suis très heureux que la conférence ait décidé de le publier. Je voudrais, monsieur le président, à ce stade, déposer le rapport, dans les deux langues.

Selon le rapport, les extrapolations des recettes et des dépenses indiquent que le gouvernement fédéral continuera d'accuser un excédent budgétaire, tandis que les provinces et les municipalités connaîtront un déficit croissant. En grande partie, ce déficit est imputable à l'augmentation rapide des coûts des programmes à frais partagés. Toutefois, on souligne dans le rapport que certaines extrapolations statistiques reposent sur des hypothèses relatives à la politique budgétaire. Il ne faudrait pas croire qu'elles constituent des prévisions budgétaires. En fait, plusieurs provinces ont clairement indiqué qu'elles ont l'intention de faire tout leur possible pour équilibrer leur budget ou pour réduire le déficit prévu, en conformité avec l'objectif général que nous nous sommes donné de résister aux poussées inflationnistes.

Naturellement, d'aucuns ont laissé entendre avec insistance que le gouvernement fédéral devrait aider les provinces à résoudre leurs difficultés financières en effectuant pour cela un transfert des ressources fiscales. Le bon sens a prévalu, cependant, car nul n'a contesté que le gouvernement fédéral ne saurait à la fois réduire ses impôts en faveur des provinces, satisfaire à des besoins justifiés par une augmentation des dépenses et réussir à présenter un surplus budgétaire déflationniste. Les provinces sont dotées d'administrations responsables et la réalité des faits auxquels tous les gouvernements doivent faire face ne leur échappe certes pas. Néanmoins, rien n'est immuable, et je n'ai pas caché que dès que nous aurions réussi à juguler l'inflation, obtenu la collaboration des provinces pour freiner la hausse du coût des programmes à frais partagés et mené à bien la réforme de l'impôt sur le revenu, nous pourrions alors envisager prudemment la possibilité de rajustements fiscaux entre les divers ordres de gouvernement. Les ministres des Finances et les trésoriers des provinces continueront à étudier cette question.

[Le très hon. M. Trudeau.]

[Traduction]

On a examiné les résultats de la conférence sur la stabilité des prix organisée récemment par la Commission des prix et des revenus; je suis heureux de dire que tous les gouvernements qui y ont participé ont endossé le système volontaire de restrictions des prix préconisé à la conférence, ainsi que le principe de base selon lequel toute augmentation des prix dans le secteur privé demeurerait inférieure à la hausse des coûts. Je tiens à signaler que le gouvernement fédéral étaye ce régime de restriction des prix, contribution valable à la lutte nationale contre l'inflation, et qu'il est disposé à encourager la réussite de ce programme à toutes les étapes. En plus des résultats de la conférence avec les dirigeants du monde des affaires, nous avons aussi publié la liste des propositions soumises aux gouvernements par la Commission des prix et des revenus. En général, nous approuvons ces suggestions, mais certaines d'entre elles ne relèvent pas entièrement de la juridiction fédérale. Bien entendu, chaque gouvernement provincial exposera ses propres vues sur des aspects précis de ces propositions et les mesures qu'il entend prendre à ce sujet; cependant, le communiqué final montre clairement que ces idées ont été, dans l'ensemble, bien acceptées.

Je n'ai rien à ajouter sur notre détermination de limiter les dépenses fédérales; nous en avons parlé à la Chambre la semaine dernière, lors du dépôt des prévisions budgétaires. Nous n'avons pas non plus à discuter aujourd'hui les projets fiscaux du gouvernement qui seront connus sous peu. J'aimerais, cependant, préciser nos intentions quant aux biens et aux services fournis au public par le gouvernement lui-même ou par des organisations qui relèvent de lui. Certaines de ces activités sont de nature essentiellement commerciale, par exemple l'exploitation d'Air Canada et de la Polymer Corporation. Nous proposons qu'elles suivent les principes directeurs régissant l'entreprise privée. En d'autres termes, toute augmentation de prix par ces entreprises au cours de l'année à venir devrait demeurer nettement inférieure à ce qui serait nécessaire pour couvrir une augmentation inévitable de coût.

Il existe, en outre, une large gamme de services fédéraux qui ne sont pas de nature directement commerciale mais qui entraînent le versement de droits ou de redevances. Nous avons précédemment accepté le principe que les redevances demandées pour ces services doivent être conçues de façon à récupérer auprès des usagers le coût de leur apport. Conformément à ce principe nous avons projeté certaines augmentations, des augmentations appréciables pour les services qui jus-